



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt et un juin, le Conseil Municipal de la Commune de NADAILLAC DE ROUGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHASTRUSSE Francis, Maire.

Date de la convocation : 10/06/2024

Présents : M Francis CHASTRUSSE, Mme Christine BOSREDON, Mme Agnès REDOULOUX LEBRUN, M Stéphane PRUNIERE, M Didier LAJUGIE, M Jean-Jacques LAJUGIE, M Jean-Marc PARJADIS, MME Tatiana MIERMON, Mme Florence LAFAGE

Représentés : MME Agnès EHRENFELD donne pouvoir à Francis CHASTRUSSE
Nathalie LEYDIS donne pouvoir à MME Tatiana MIERMON

Ordre du jour :

- - Adoption PV de la réunion du 05 avril 2024
- Désignation d'un secrétaire de séance

1-Fondation du Patrimoine, don

2-Délibération pour le choix du SPS pour les travaux de restauration de l'îlot communal

3-Délibération sur le nouveau projet de parc photovoltaïque à « La Garenne »

4-Extension de l'Eclairage Public

5-Délibération sur le PLUI-H

6 – Questions et Informations Diverses

Le PV de la réunion du 05 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.
MME Tatiana MIERMON est désignée comme secrétaire de séance.

1- Don de la Fondation du Patrimoine,

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que :

Lors des travaux de restauration du retable et des statues de l'Eglise Saint Pierre, la fondation du Patrimoine, a recueilli sous forme de mécénat la somme de 5 226.40€.

Les travaux sont terminés et payés.

Le Conseil Municipal doit maintenant délibérer, pour pouvoir encaisser ces dons.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

2- Choix du coordinateur de sécurité et protection de la santé pour les travaux de l'îlot communal

Monsieur le Maire, informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée le 29 avril 2024 pour une réponse avant le 16 mai 11h

Deux bureaux d'études ont été consultés :

-Veritas à Cahors

-Présents SA à Gourdon

Les deux bureaux d'études ont répondu à la consultation

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, les devis des coordinateurs sécurité :

-Cabinet PRESENT, pour un montant de 4 115€ HT

-Cabinet VERITAS, pour un montant de 3 475€ HT

Monsieur le Maire explique à l'assemblée les différentes missions d'un coordinateur sécurité et protection de la santé et présente le rapport d'analyse des offres réalisé par le SDAIL.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le Cabinet VERITAS à l'unanimité des membres présents et représentés, pour un montant de 3 475€ HT

3-Présentation du nouveau projet de parc photovoltaïque à « La Garenne »

Monsieur le Maire présente le mail reçu par la société Solges Energy

Présentation du projet Agrivoltaïque

Notre stratégie est de se limiter uniquement à la partie droite afin d'éliminer les enjeux de visibilité et donc de favoriser l'acceptabilité du projet à l'échelle communale.

Caractéristiques Techniques

Type d'élevage	A définir
Type d'installation	Centrale au sol pieux fixes (mono-pieux/bi-pieux)
Hauteur minimale	1 m à 1,5 m
Hauteur maximale	3 m à 3,5 m
Espacement entre les panneaux photovoltaïques	4 m
Taux de couverture des panneaux photovoltaïques	56 %
Capacité PV	5,5 MW
Capacité de raccordement	4,125 MVA



Confidentiel

2



Monsieur le Maire fait remarquer que le nouveau projet est diminué de plus de 50% et qu'il n'impacte que peu les habitations

Après avoir débattu, le Conseil Municipal rejette le nouveau projet de la société Solges Energy.

4-Extension de l'Eclairage Public

Monsieur le Maire rappelle les dernières données du dernier Conseil Municipal

L'extension de l'éclairage route de Payrac classique pour 10 points lumineux coûterait 28 300 €, suite au transfert de la compétence à Territoire Energies il restera 14 150€ à la charge de la commune.

L'extension de l'éclairage route de Payrac en solaire pour 10 points lumineux coûterait 36 600€ et 19 300€ à la charge de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 21.10.2022, le conseil Municipal a transféré la compétence de L'éclairage public à Territoires Energie en vue de l'extension route de Payrac.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'éclairage solaire éclaire beaucoup moins longtemps que les éclairages classiques.

Les éclairages solaires ont la possibilité de posséder une batterie de plus grande capacité, mais leur coût est nettement plus élevé.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à 6 voix, contre 4 voix pour et 1 abstention, ne valide pas l'extension de l'éclairage public, l'opération est donc abandonnée.

La compétence de l'éclairage public reste à Territoire Energie jusqu'en 2028.

5-Délibération sur le PLUI-H

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la carte du règlement graphique du projet du PLUI-H pour la commune de Nadaillac de Rouge

Il y a beaucoup moins de parcelle constructible que sur la carte communale

Les surfaces constructibles sont essentiellement aux abords des habitations, qui sont actuellement des jardins

Deux permis vont être déposés sur des parcelles constructibles aujourd'hui mais qui ne le seront plus avec la PLUI-H.

Si une seule commune vote défavorablement, cela repousse la validation du PLUI-H de 3 à 6 mois, et durant ce temps le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalités des Territoires) risque d'être entériné et nous limitera à 50% de surfaces de constructibles sur l'ensemble du territoire de Cauvaldor par rapport au projet présenté. Ce projet présente déjà 50 % des surfaces construites de Cauvaldor.

Monsieur le Maire dit que l'accueil de nouveau arrivant est le seul développement de notre commune
Le projet de ce PLUI-H pénalise notre commune sur ce point.

Sur la communauté de Cauvaldor il y a peu de construction depuis 2013.

Si toutes les communes votent favorablement une enquête publique aura lieu avec 5 commissaires enquêteurs sur le territoire de Cauvaldor, en septembre, octobre

Monsieur le Maire insistera pour que les Commissaires enquêteurs se déplacent dans les communes pour évaluer les surfaces constructibles sur PLUi-H

Pour émettre un avis sur les requêtes des administrés, il convient que les commissaires enquêteurs connaissent le territoire.

Après débat, Monsieur le maire demande que ce point soit voté à bulletin secret.

Après le vote, le PLUI-H est approuvé à 7 voix pour et 4 voix contre.

Questions et d'informations diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous n'avons toujours pas la réponse de la DETR pour le projet de restauration de l'îlot communal, notre dossier n'est pas prioritaire et devrait passer en commission à l'automne

Fin de séance 20h29

